



BULLETIN D'ACCRÉDITATION 2015-07

1^{re} édition de la norme CAN/ULC-S661-10, Norme sur les dispositifs de protection contre les débordements pour les réservoirs de stockage de liquides inflammables et combustibles

Destinataires : Abonnés au service d'accréditation d'ULC pour les dispositifs de protection contre les débordements conformément à l'autre document reconnu ULC/ORD-C58.15-1992 et autres parties intéressées.

- EGXYC – Dispositifs de protection contre les débordements.
-

Le présent bulletin fait suite au Bulletin d'accréditation 2013-14 de Laboratoires des assureurs du Canada (ULC) annonçant aux abonnés et aux autres parties intéressées qu'ULC avait adopté les dispositions de la 1^{re} édition de la norme CAN/ULC-S661-10, Norme sur les dispositifs de protection contre les débordements pour les réservoirs de stockage de liquides inflammables et combustibles. Le bulletin énonçait en outre que toutes les nouvelles demandes seraient vérifiées conformément aux nouvelles exigences techniques et/ou aux exigences techniques révisées.

Puisque les modifications apportées aux exigences relatives aux dispositifs de protection contre les débordements ont eu une incidence sur les produits actuellement certifiés par ULC, une revue des dossiers industriels a été entreprise afin d'assurer la conformité des produits avec les nouvelles exigences et/ou les exigences révisées. Les détails de la revue des dossiers industriels et le résumé des exigences peuvent être consultés sur le site Web des revues de dossiers d'ULC (<http://ifr.ul.com/> [en anglais seulement]). Les clients répertoriés des produits touchés ont été avisés individuellement de la revue des dossiers industriels.

Conformément à l'ordonnance FS-204-13 prise le 10 avril 2013 par le directeur de la TSSA, la norme CAN/ULC-S661-10, Norme sur les dispositifs de protection contre les débordements pour les réservoirs de stockage de liquides inflammables et combustibles, entrera en vigueur le 18 octobre 2015. À ce titre, la date d'entrée en vigueur des nouvelles exigences et/ou des exigences révisées de la première édition de la norme CAN/ULC-S661-10 a été fixée au **18 octobre 2015** au lieu du 29 janvier 2016, comme cela avait été précédemment indiqué.

Pour les abonnés qui ont répondu à la revue des dossiers industriels, ULC en est actuellement à la phase avancée de la revue, et les approbations ainsi que tous les travaux relatifs à la revue seront terminés avant la nouvelle date.



Si vous avez des questions portant sur le sujet abordé ci-dessus, veuillez communiquer avec M. Gunsimar Paintal, par téléphone au numéro 416 288-2217, ou par courriel à l'adresse Gunsimar.Paintal@ul.com.

Cordialement,

Laboratoires des assureurs du Canada Inc.

Gunsimar Paintal

Gestionnaire régional – Accréditation et qualité
Responsable du programme de marque ULC

UL LLC

Roland Riegel

Ingénieur principal

« Ce document est signé sur la compréhension que cette traduction est fidèle au contexte de la version anglaise. »